

condition avantageuse pour l'époque de la fauchaison.

Si l'on n'a bien compris la description de mon procédé de culture des prairies élevées, on peut facilement avec moi en déduire les conséquences suivantes :

10. Je recueille, pour ainsi dire sans frais, la quantité de terre nécessaire à la composition de mon engrais.

20. Mes tranchées faites à la charrue arrêtent le trop brusque écoulement des eaux, et elles favorisent le dépôt des substances fertilisantes qu'elles charrient,

30. Par mes somis, je renouvelle sur mon pré des graminées ou des légumineuses qui avaient disparu ou qui ne s'y étaient jamais fait voir. Ces plantes nouvelles s'égrenent à la fenaison, et se propagent des rigoles sur toute l'étendue de la prairie.

40. Les matières animales enfouies dans la terre développent de l'ammoniaque, qui décompose les sulfates de chaux et de fer pour former un nouveau sel, le sulfate d'ammoniaque. Ce dernier possède, comme on le sait, une grande puissance de fertilisation,

50. L'action du rouleau rechausse l'herbe, écrase les mottes de terre, détruit les taupinières, et donne à la faux la facilité de raser le terrain ; de là, soulagement dans la fatigue du faucheur, et augmentation du produit, puisque l'herbe est coupée le plus près possible de terre.

60. Enfin, la dépense étant peu considérable, on peut renouveler l'opération tous les deux ou trois ans.

Si l'on désire doter la France de chevaux de cavalerie, il faut entretenir en bon état les prairies élevées, en établir sur les terres arables qui ne sont pas de première valeur : car c'est le seul moyen de récolter des foin contenant, sous un petit volume, un aliment substantiel et stimulant, qualités que donnent aux fourrages les plantes odoriférantes qu'ils renferment. Avec les prés bas, les légumes et les prairies artificielles, on n'aura jamais que des chevaux de trait ventrus et peu vifs.

PROGRAMME

*D'un prix proposé par la Société nationale et centrale d'agriculture (française) pour des expériences relatives à l'emploi du sel ordinaire (chlorure de sodium) soit comme amendement des terres, soit dans son application à l'alimentation des animaux domestiques.*

PREMIÈRE PARTIE.

*Emploi du sel dans l'amendement des terres.*

*Question proposée.* — "Le sel ordinaire peut-il être employé avantageusement, avec ou sans le concours des engrais, sur les terresensemencées de plantes céréales, de plantes fourragères ou autres, ainsi que dans les prairies artificielles ?"

Les résultats contradictoires obtenus jusqu'ici, dans l'emploi du sel comme amendement, prouvent que les expériences n'ont pas toujours été faites dans les mêmes conditions, et que la question est complexe.

Le but, que l'on doit se proposer est de déterminer, à l'aide de méthodes rigoureuses, les effets résultants de l'action du sel répandu sur de grandes surfacesensemencées de plantes céréales ou autres, en tenant compte de la nature du sol, de son hygroscopicité et du climat.

Pour atteindre ce but, la Société nationale et centrale d'agriculture divise, comme il suit, la question principale.

*Première question.* — Quels sont les effets produits par le sel, répandu en diverses proportions, sur le développement des céréales, des plantes fourragères et autres, cultivées dans les établissements agricoles pendant les diverses phases de la végétation ?

*Deuxième question.* — Etablir, au moyen de méthodes rigoureuses, les différences obtenues entre les produits en vert et en grain :

10. Dans les terres amendées avec le sel ;
20. Dans les terres non amendées avec le sel ;
30. Dans les terres amendées avec le sel et avec le concours des engrais.
40. Dans les terres non amendées avec le sel et avec le concours des engrais.